

AXIS TRAVAUX
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : 461 rue de la Blanchardière
49170 ST MARTIN DU FOUILLOUX
RCS ANGERS

En cours de constitution

Le soussigné,

Monsieur Pierre BOUSSILLON,

Agissant en qualité d'associé unique de la Société à responsabilité limitée unipersonnelle **AXIS TRAVAUX**, au capital de 1 000 euros, dont le siège social est au 461 rue de la Blanchardière - 49170 SAINT MARTIN DU FOUILLOUX,

Après avoir exposé qu'une société a été constituée aux termes d'un acte sous signature privée ce jour,

Nomme en qualité de premier gérant de la Société, et ce, pour une durée illimitée à compter de ce jour :

Monsieur Pierre, Serge, Patrice BOUSSILLON
Né le 14 septembre 2001 à LA TESTE DE BUCH (33)

Monsieur Pierre BOUSSILLON dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur Pierre BOUSSILLON accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Monsieur Pierre BOUSSILLON pourra percevoir pour ses fonctions de gérant une rémunération dont les conditions seront fixées ultérieurement.

Toutefois, il aura droit, en outre, au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs. Pour le cas où il utiliserait son véhicule personnel pour les besoins de la Société, il sera indemnisé sur la base du barème « prix de revient kilométrique » déterminé par l'administration fiscale chaque année.

L'associé unique autorise la prise en charge par notre Société des cotisations sociales obligatoires, la CSG déductible et non déductible, et la prise en charge des cotisations sociales facultatives ainsi que l'ensemble des cotisations sociales personnelles afférentes aux revenus de capitaux mobiliers éventuels de **Monsieur Pierre BOUSSILLON**, gérant associé unique, à compter du début d'activité, et ce, jusqu'à décision contraire.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Le 6 août 2026

Signé par voie électronique conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, par l'intermédiaire de la plateforme <https://youtrust.com>, ainsi que le reconnaît et l'accepte le signataire.

Monsieur Pierre BOUSSILLON

Associé unique

« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »



✓ Certifié par  youtrust